

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00948 Numéro SIREN : 800 572 224 Nom ou dénomination : A6TECIDF
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt 11844

Désignation de l'entreprise		A6TEC IDF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2				
Adresse de l'entreprise		8 B Rue de Verdun		77181 LE PIN		Durée de l'exercice précédent*		1 2		
Numéro SIRET*		8 0 0 5 7 2 2 2 4 0 0 0 2 3						Néant ☐		
				Exercice N clos le,		N-1				
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1				
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net		
		1		2		3		4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		5 603		1 978		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		14 758		36 511		
Immobilisations en cours	AV		AW							
Avances et acomptes	AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH		BI						
	TOTAL (II)	BJ		BK		20 361		38 489		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		185 591		154 018		
Autres créances (3)		BZ		CA		32 424		59 344		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		4 000		4 000		
Disponibilités	CF		CG		80 734		27 856			
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI						
	TOTAL (III)	CJ		CK		302 749		245 218		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		20 361		341 238		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			CP				(3) Part à plus d'un an : CR		
	Clause de réserve de propriété *	Immobiliations		Stocks :				Créances :		

Certifié conforme

Désignation de l'entreprise : A6TEC IDF

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75.....000.....)	DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	14 470	(38 762)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 117	53 233
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	150 088	96 970
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	48 037	61 930
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 338	6 917
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	101 586	59 003
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 189	23 115
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		484
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	191 150	151 449
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	341 238	248 419
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	157 081	103 412
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 341 237.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 870 106.06 Euros et dégagant un bénéfice de 53 117.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

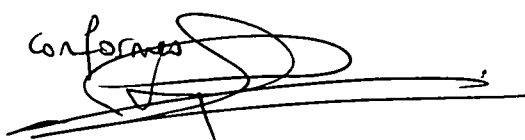
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifiés conformes



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 916		666
Matériel de transport			42 599
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 433		2 387
TOTAL	14 349		45 652
TOTAL GENERAL	14 349		45 652

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 582	7 582
Matériel de transport			42 599	42 599
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 151	8 670	8 670
TOTAL		1 151	58 851	58 851
TOTAL GENERAL		1 151	58 851	58 851

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 709	895		5 603
Matériel de transport		8 390		8 390
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 439	1 081	1 151	6 369
TOTAL	11 147	10 365	1 151	20 361
TOTAL GENERAL	11 147	10 365	1 151	20 361

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	895				
Matériel de transport	8 390				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 081				
TOTAL	10 365				
TOTAL GENERAL	10 365				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	185 591	185 591	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	690	690	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 998	27 998	
Débiteurs divers	3 735	3 735	
TOTAL	218 015	218 015	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	48 037	13 968	34 069	
Fournisseurs et comptes rattachés	101 586	101 586		
Personnel et comptes rattachés	8 383	8 383		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 913	9 913		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 564	15 564		
Autres impôts taxes et assimilés	330	330		
Groupe et associés	7 338	7 338		
TOTAL	191 150	157 081	34 069	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 893			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	7 338			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	150.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	35 786
Autres créances	690
Total	36 476

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	35 786
ORGANISMES CIBTP RETROCESSIONS A RECEVOIR	690
Total	36 476

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 545
Dettes fiscales et sociales	63
Total	4 608

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	4 545
ETAT CHARGES A PAYER	63
Total	4 608

Charges et produits constatés d'avance

A6TECIDF
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 8 RUE DE VERDUN
8-10, 77181 LE PIN
800 572 224 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 53 117,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	53 117,41 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	14 470,31 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	67 587,72 euros

A titre de dividendes	30 000 euros
Soit 60 euros par action	

Le solde	37 587,72 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 37 587,72 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 500 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 7 500 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du président.



L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pedro Miguel LOPES RODRIGUES

